

UN EVENEMENT
ORGANISE PAR



AVEC LA
PARTICIPATION DE



L'Après-midi du Rendez-vous de l'Énergie

FOIRE DU VALAIS

ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI
VALAISANNE SUR L'ÉNERGIE

-

EXIGENCES ÉNERGÉTIQUES RELATIVES AUX BÂTIMENTS LORS
DES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS

Martigny, le 7 octobre 2026



Introduction & mot de bienvenue

BIENVENU A CHACUN ET CHACUNE !



Gabriel Ruiz , Resp. des opérations CREM

- Les activités s'articulent autour de la volonté d'offrir aux communes et entreprises **un service de support à leurs stratégies en matière d'énergie et de durabilité**. Le Crem s'engage à fournir un conseil neutre et avisé.
- Par ses activités, le Crem animera son réseau de membres et avec lui les autres services de conseil existants, qu'ils soient portés par des entités publiques ou privées Le Crem se positionne ainsi en **courroie de transmission pour diffuser des connaissances, aidé par ses membres partenaires** et par l'animation de webinaires réguliers.

UN EVENEMENT
ORGANISE PAR



AVEC LA
PARTICIPATION DE



ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI VALAISANNE SUR L'ÉNERGIE

-

EXIGENCES ÉNERGÉTIQUES RELATIVES AUX BÂTIMENTS LORS DES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS

14h30 CONFERENCE

Introduction & mot de bienvenue

GABRIEL RUIZ, ASSOCIATION CREM

Point de situation sur la mise en œuvre de la nouvelle loi

TANINA MENOUD, SERVICE CANTONAL DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES (SEFH)

Retour d'expériences sur l'application LcEne / OcEne dans le cadre des mises à l'enquête

VINCENT LUYET, HES-SO VALAIS-WALLIS & **LUDOVIC ROUSSIN**, ASSOCIATION CREM

Nouveautés et perspectives

JÉRÔME FOURNIER, SEFH, **VINCENT LUYET**, HES-SO VALAIS-WALLIS & **GABRIEL RUIZ**, ASSOCIATION CREM

Echanges / Questions & Réponses

16h00 CLÔTURE / APÉRITIF & RÉSEAUTAGE



Point de situation sur la mise en œuvre de la nouvelle loi

TANINA MENOUD, Service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)

Nouvelle Législation sur l'énergie LcEne / OcEne



Foire du Valais

L'après-midi du Rendez-vous
de l'Énergie

Information du Service de
l'énergie et des forces
hydrauliques (SEFH)

07.10.2026 - T. Menoud

Déroulement

LcEne / OcEne
Rappel des nouveautés

Nouvelles
procédures
d'annonces

Retour
d'expérience du
SEFH

Informations
Communications

Rappel des nouveautés

Loi sur l'énergie (LcEne) du 08.09.2023

Ordonnance sur l'énergie (OcEne) du 20.03.2024

en vigueur depuis 01.01.2025

→ disponibles sous www.lex.vs.ch

	nouveaux bâtiments		bâtiments existants	
	avant	dès 01.01.2025	avant	dès 01.01.2025
Isolation	SIA 2009: 0.20 W/m²K	SIA 2016: 0.17 W/m²K	SIA 2009: 0.25 W/m²K	SIA 2016: 0.25 W/m²K
Chauffage fossile	Part max. Non-Ren 80%	Interdit	---	Réduction 20% couverture des besoins globaux
Chauffage électrique	Interdit	Interdit	Interdit	Délai d'assainissement*
Mode de calcul	Part max. Non-Ren 80%	Indice E_{HWLK}	---	---
Prod. électricité	---	20 W/m2 SRE	---	20 W/m2 SRE si réno. toiture*
Rafrâchissement	---	Couverture consom. électrique*	---	Couverture consom. électrique*

* avec exemptions et cas particuliers

Procédures d'annonce

Loi sur les constructions (LC) *du 13.02.2025*

Ordonnance sur les constructions (OC) *du 12.03.2025*

en vigueur depuis le 01.01.2026

PROCÉDURE D'ANNONCE

- art. 18 al. 1 OC_Formulaire d'annonce pour les antennes ↓
- Art. 18 al.2 OC_Formulaire d'annonce pour l'isolation intérieure ↓
- Art. 20 OC_Formulaire procédure d'annonce modification du sol naturel ↓
- Art. 21 OC_Formulaire procédure d'annonce solaire sur les façades ↓
- Art. 21 OC_Formulaire procédure d'annonce ce solaire sur les toits ↓
- Art. 22 OC_Formulaire procédure d'annonce pour pompe à chaleur air_air ou air-eau ↓
- Art. 23 OC_Formulaire procédure d'annonce renouvellement et rempl. inst. comb ↓
- Art. 24 OC_Formulaire procédure d'annonce pour le raccordement au chauffage à distance ↓

→ disponibles sous www.vs.ch/web/sajmte/formulaires-et-documents

Procédures d'annonce

Mis à disposition par le Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (SAJMTE)

pas par le SEFH

Questions / Suggestions

→ à l'autorité compétente
qui sollicitera le SAJMTE en cas de besoin

**Annonce
≠ n'est pas ≠
Demande d'autorisation**

L'avis de l'autorité compétente reste valable tant que les bases légales ne changent pas

Contrôles de chantier

→ incombe à l'autorité compétente
→ exigé par Cité de l'Energie
→ condition lors de subvention de service de conseil communal en énergie

pas de % défini, mais l'expérience montre que 20% sont adéquat à couvrir de manière représentative les chantiers

Responsabilité du respect des exigences légales

incombe au propriétaire
et au
professionnel qualifié



Retour d'expérience - généralités

SEFH

Compétent pour
LcEne/OcEne

N'est pas

compétent en matière de
construction (LC/OC)

La décision finale appartient à
l'autorité compétente, même
si le préavis du SEFH est
«défavorable»

**Les questions de procédure d'autorisation de
construire (LC/OC) sont à adresser à**

Autorité compétente (privés, ing., etc...)
SAJMTE (pour les communes)

Délégués à l'énergie

«Service de conseils en
énergie» disponible pour
répondre aux questions.

A promouvoir ;-)

Questions

Beaucoup – de la part des
professionnels, des délégués à
l'énergie, des privés

Moins - des communes

Retour d'expérience - généralités

Préavis du SEFH requis ?

Exemption prévue dans la loi → **NON**

Demande de dérogation,
participation financière selon art. 59,
production de chaleur fossile → **OUI**

Exemplarité des collectivités publiques (chap. 4.4 OcEne)

Labellisation si applicable
sinon 60% des valeurs limites

Demande de dérogation

~
«Permis de rouler à 200 km/h sur l'autoroute»

~
Si le cas est justifié
par des circonstances particulières
(cf. art. 5 LcEne et OcEne)
et preuves à l'appui

2025 → 2 préavis positif / 25 demandes

*et 5 «préavis positifs avec réserve»
limitation temporelle*

*Beaucoup de discussions et informations en amont,
de révision de projets, etc.*

Retour d'expérience – cas particuliers

Remplacement chaudières fossile *(exemption CECB et/ou solution standard)*

2025 → 37 dossiers
2026 (fin août) → 18 dossiers

**Un remplacement poste pour poste (1:1)
n'est pas autorisé !!**

A contrôler sur votre territoire ;-)

Containers / constructions modulaires

Chauffés, ventilés, rafraîchis = respect des
exigences légales applicables

Moins de 3 ans en place = allègement possible

→ *nouvelle info sur notre page web -
22.09.2026*

Retour d'expérience – cas particuliers

Annonce de remplacement de PAC air/eau ou air/air

Pour le remplacement de PAC
destinées majoritairement au chauffage de
locaux ou à la préparation d'eau chaude

Non-applicable pour installation de PAC air/air
à des fins de climatisation

Rafrâichissement & compensation solaire bâtiment existant

habitat → couverture de la sur-consommation (EER,
protections solaires, ...)

hors habitat → compensation toute la consommation

«jouer» avec EN-VS-104 ;-)

Retour d'expérience – cas particuliers

Demande de participation financière selon art. 59 OcEne

Comment ça fonctionne ?

→ directive sur page web SEFH

Liste des installations enregistrées ?

→ disponible sur demande au SEFH

Procédure ?

→ demande via EN-VS-104 et son annexe

Opportunité pour :

- les toitures protégées, mais sur lesquelles le solaire n'est pas formellement interdit
- les petites puissances (couverture surconsommation des climatisations p.ex.)

à fin septembre, 10 installations disponibles enregistrées pour un total de 2'632 kWc

SEFH – Informations / communications

www.vs.ch/web/energie

- Informations LcEne/OcEne
- Formulaire énergétiques
- Aides à l'application
- Tutoriels
- Programme bâtiment (subvention - directive)
- Fiche infos
- FAQ
- etc....

**A CONSULTER SANS MODERATION !
et avant de nous appeler ;-)**

merci – questions – contact



CONTACT

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

📍 Avenue de la Gare 20
1950 Sion

☎ 027 606 31 00

@ energie@admin.vs.ch

🔗 [Annuaire](#)

🕒 **Lundi au jeudi**

- 08h00-11h30
- 14h00-16h30

Vendredi et veilles de fête:

- Fermeture à 16h00



Retour d'expériences sur l'application LcEne / OcEne dans le cadre des mises à l'enquête

LUDOVIC ROUSSIN, Association CREM
VINCENT LUYET, HES-SO Valais-Wallis

Le Crem – Contrôleur Tiers



Le Crem effectue des prestations de contrôles des demandes d'autorisation de construire pour le compte des communes :

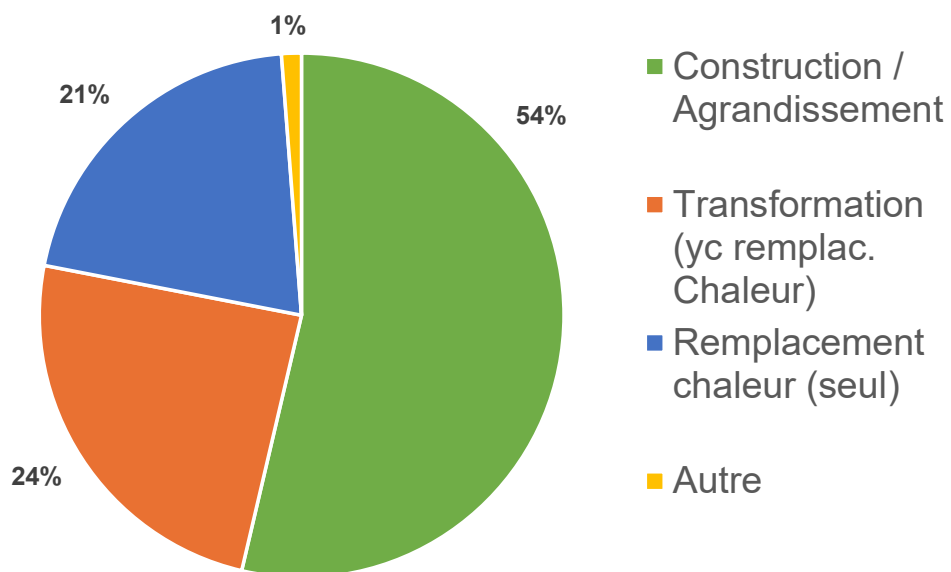
- Contrôle de la bonne exécution de la législation sur l'énergie en particulier pour le neuf et les transformations (enveloppe et/ou installations techniques)
- Demandes de compléments / corrections
- Préavis

En chiffres :

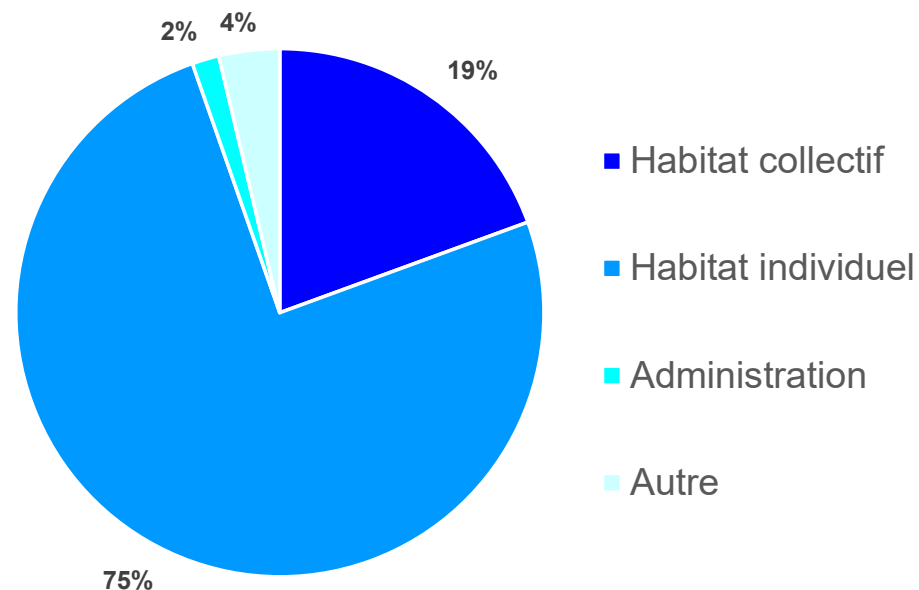
- Depuis 2010, mandats de prestations pour 10 à 14 communes valaisannes
- 150-200 dossiers par année
- Représente environ 10% du parc bâti valaisan / des dossiers de demandes cantonales

Quelques chiffres 2025 - 2026

Nature des projets

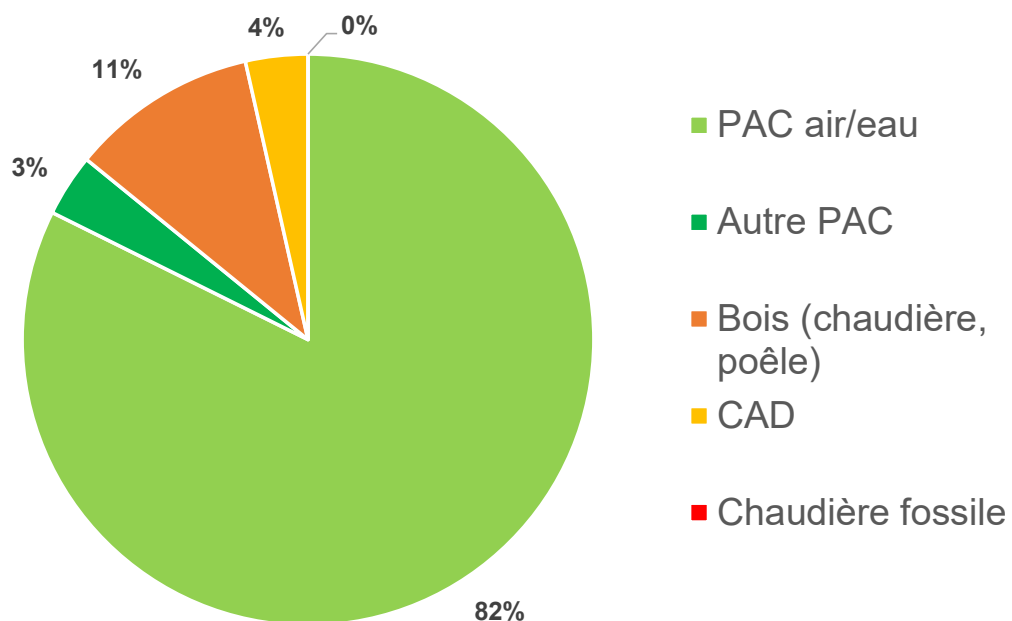


Type de bâtiments



Quelques chiffres 2025 - 2026

Nouvelle installation de chaleur lors de remplacement



Solaire photovoltaïque :

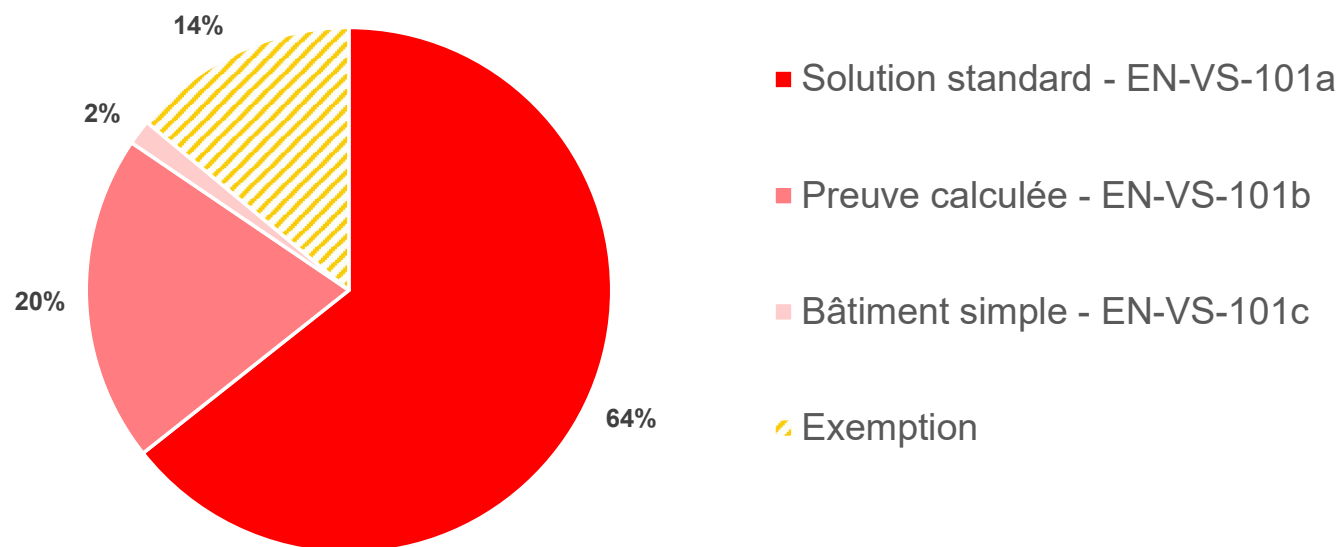
✓ Prévus dans 95% des nouvelles constructions

Recours au froid / rafraîchissement :

✓ Prévus dans 28% des nouvelles constructions

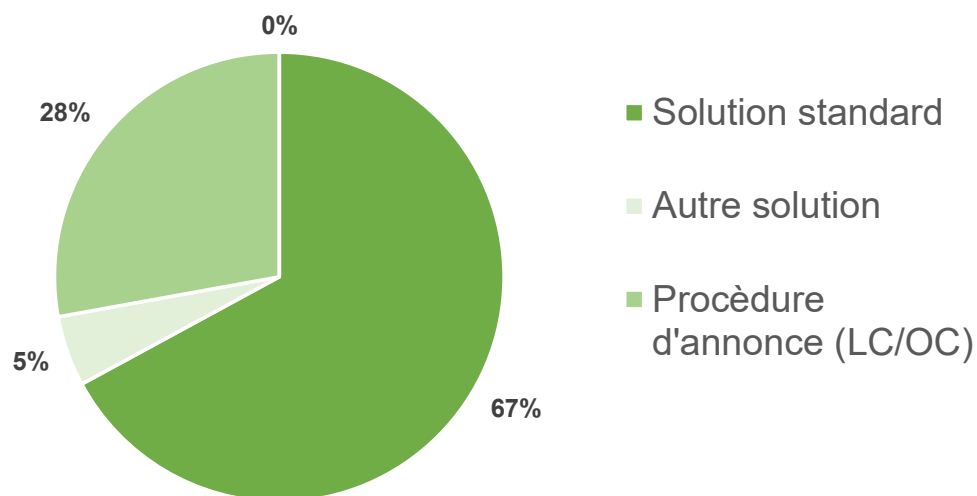
Quelques chiffres 2025 - 2026

Justification de la couverture des besoins de chaleur (neuf)



Quelques chiffres 2025 - 2026

Chaleur renouvelable (remplacement des installations)



Lors de « simple » remplacement de chaleur :
Recours à la procédure d'annonce dans 46%
des cas¹



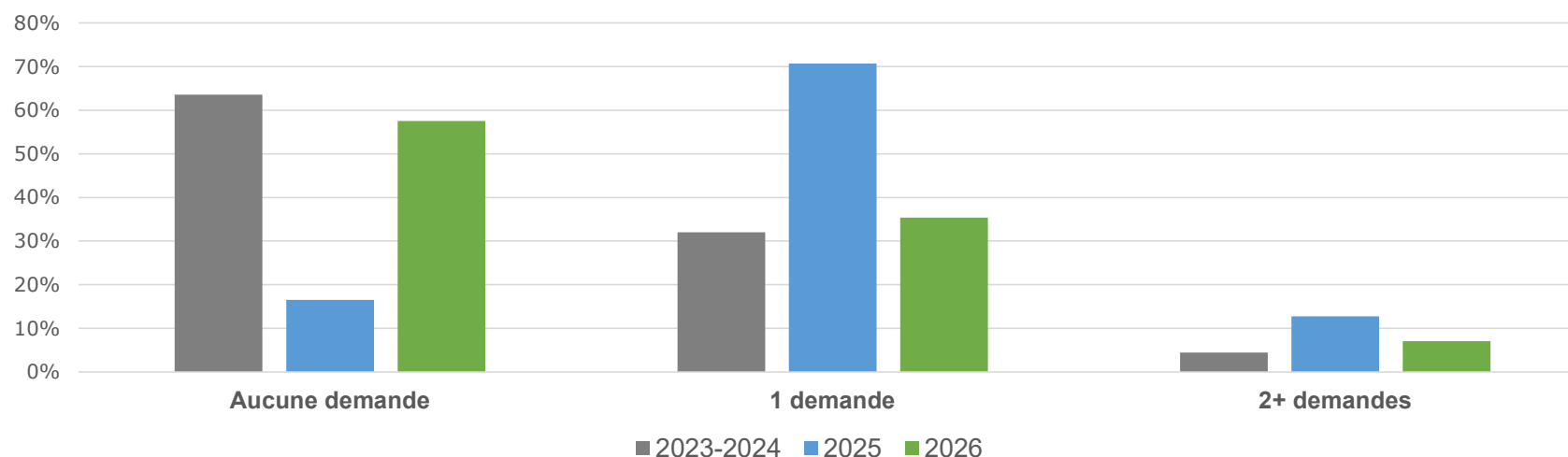
Production de froid

Respect des autres exigences légales

¹ NB : Seulement 50% des communes mandantes nous confient le traitement des procédures d'annonces selon LC/OC

Quelques chiffres 2025 - 2026

Demande de compléments / corrections



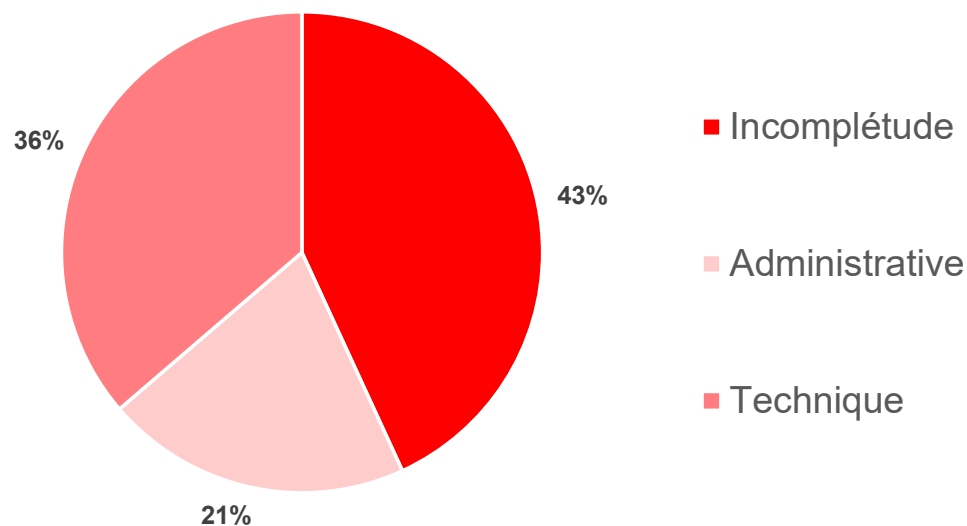
En 2025 : seuls 15% des dossiers ont pu être préavisés dès la première passe. En 2026 : ce chiffre est monté à plus de 50% (équivalent à la tendance observée sur l'ancienne loi)



Evolution et amélioration notable / Prise en main des nouvelles dispositions

Quelques chiffres 2025 - 2026

Type d'erreurs



Les erreurs administratives et les dossiers incomplets sont majoritaires.
Les erreurs techniques (SRE, métrés, valeurs U, puissances, bilan thermique, ...) représentent globalement qu'un tiers

Difficultés observées

- ❑ Dossiers incomplets : voir listing des annexes dans les formulaires

Annexes à fournir dans le cadre de ce formulaire selon les informations saisies	
☐ Plans (1:100) avec désignation des éléments, enveloppe thermique, SRE	Autre :
☐ Liste des éléments, calculs des valeurs U	
☐ Check-list des ponts thermiques (pour le neuf)	
☐ Justification de l'intérêt cantonal selon OcEne art.15	
☐ Performance globale à fournir, justificatif EN-VS-102b	
☐ Justificatif EN-VS-104	
☐ Justificatif EN-VS-105	
☐ Justificatif pour la solution de respect des protections solaires	

- ❑ Version des justificatifs et des directives d'application : voir site du SEFH
 - <https://www.vs.ch/web/energie/exigences-énergétiques-pour-les-bâtiments>

Difficultés observées

- ❑ Solution standard 4.D : Isolation renforcée et fenêtres à 0,8 W/m².K
 - Exigences strictes (« Solution standard » ≠ « Solution facile »)
- ❑ EN-VS-101 – Couverture des besoins de chaleur (pour les constructions neuves)
 - Souvent fourni pour des transformations => mauvaise compréhension
- ❑ Ponts thermiques : Déclaration erronées ou traitement non conforme
 - Dans un bâtiment moderne et performant, les PT peuvent représenter jusqu'à 30% des déperditions (en sus des problématiques de physique du bâtiment) => à considérer avec sérieux

Difficultés observées

❑ Liens entre les formulaires EN-VS 103 - 110 et 104

➤ EN-VS-103

PAC réversible

Rafrâichissement, humidification ou déshumidification ☐ NON ☒ OUI

PAC réversible projetée ? ☐ NON ☒ OUI

La PAC est-elle équipée des composants nécessaires pour produire et utiliser l'option "froid" ? ☐ NON ☒ OUI

Fournir EN-VS-104 et EN-VS-110

➤ EN-VS-110

Puissances électriques :

	kW	W/m ²
transport de l'air	-	-
traitement de l'eau	-	-
production de froid	2.30	15.3
humidification	-	-
post rafraîchissement	-	-
autres	-	-
total/puissance spécifique	2.3	15.3

Info: >12W/m², la performance de la machine froid (EER) est-elle bien à l'état de la technique ?

Données pour formulaires EN-VS-101b et EN-VS-104

➤ EN-VS-104

Rafrâichissement (y compris déshumidification estivale)

Puissances électriques totales : **2.30 kW**

Energie requise (calcul simplifié) **2 300 kWh**

Energie requise (simulation art. 60 al. 4 OcEne) **kWh**

Protections solaires

Protection solaire extérieure opaque normalisée manuelle

PAC rév. dans habitat sans éléments actifs supplémentaires d'émission de froid

Energie électrique à couvrir **- kWh**

EER machine frigorifique :

Refroidisseurs à eau en condition standard (type 2)

Type 2 ≤12 kW => EER>3.85, ESEER>4.30, Classe Eurovent ≥D

La machine n'est pas conforme à l'état de la technique, couverture d'électricité requise avec maj

EER état technique (charge 100%) **3.85**

EER machine projetée (charge 100%) **2.80**

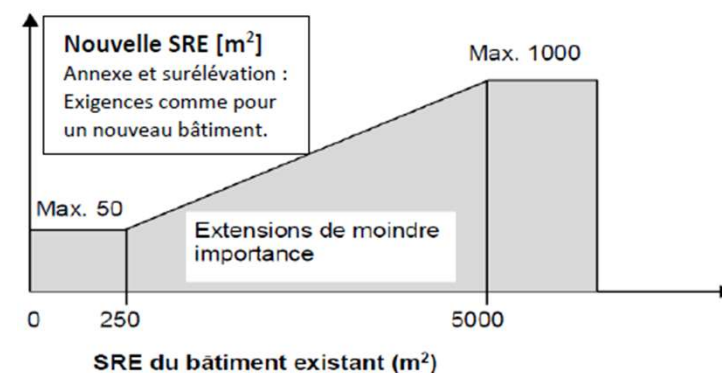
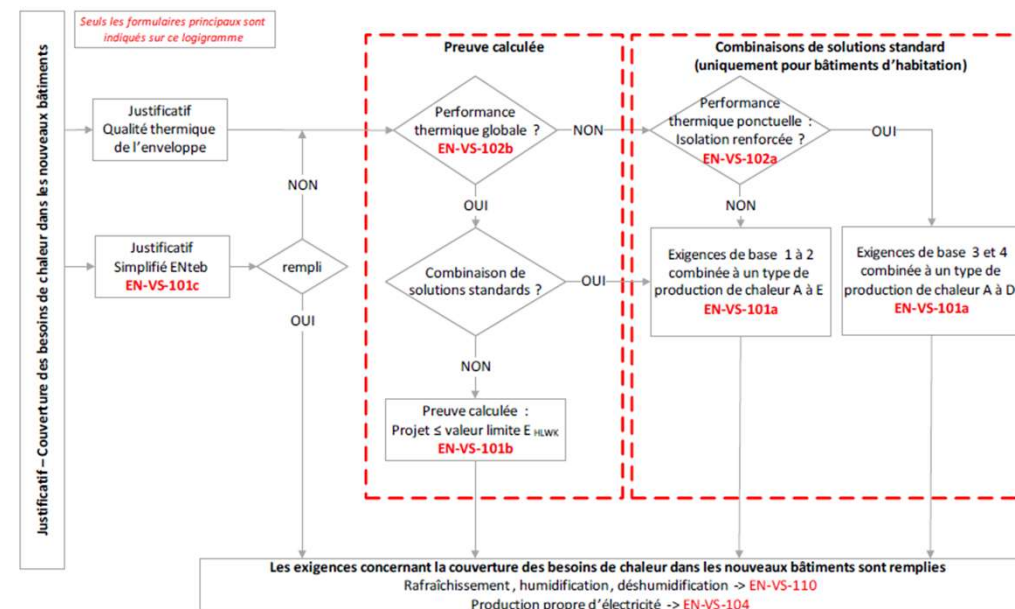
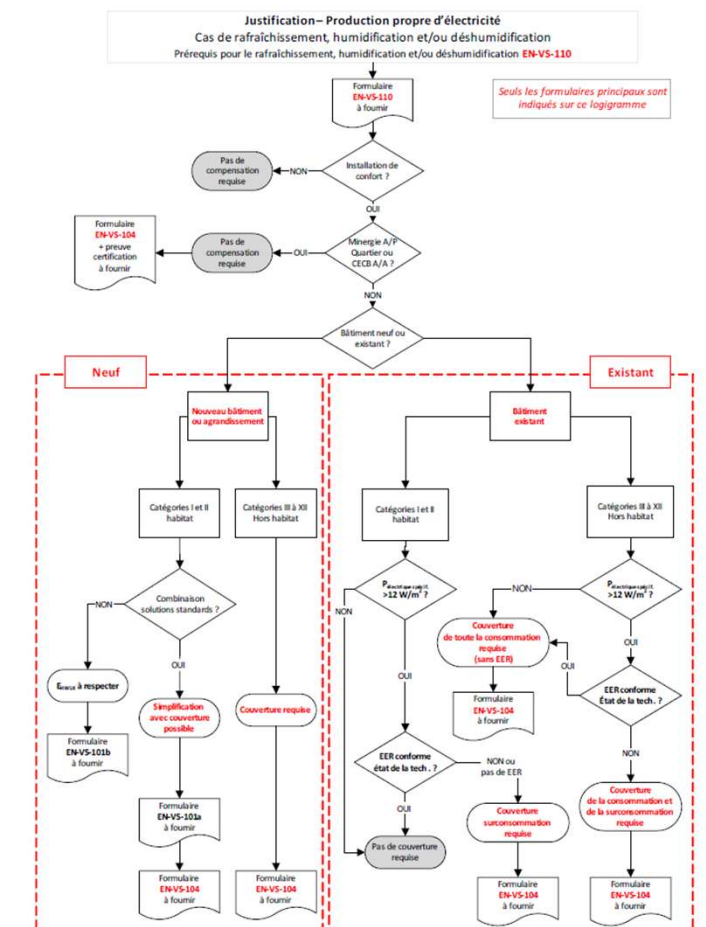
Fournir justificatif EN-VS-104

Difficultés observées

- ☐ Liens entre les formulaires EN-VS 103 - 110 et 104
- ☐ Compensation pour un rafraichissement de **confort actif**
 - ☐ Avec une PAC réversible dans un bâtiment d'habitat sans éléments actifs supplémentaires d'émission de froid
 - Dispense des exigences pour la commande automatique (et la résistance au vent) des stores
 - Ne dispense PAS des exigences relatives à la production de froid
 - Ne dispense PAS de la compensation par une production solaire PV (dans le cas de performances insuffisantes)
 - Dispense de la majoration de compensation pour protection solaire insuffisante

Outils à disposition

Aides à l'application



Outils à disposition

Vidéos

Tutoriel formulaire EN-VS général



Tutoriel formulaire EN-VS-101a



Tutoriel formulaire EN-VS-104



Tutoriel formulaire EN-VS-120



<https://www.vs.ch/web/energie/tutoriels>

Autres retours du terrain

- ☐ Professionnalisation des demandes
- ☐ Augmentation des prix pour des justificatifs thermiques
- ☐ Dossiers standards villa PAC air-eau en ponctuel avec PV
- ☐ Beaucoup de cas particuliers
- ☐ Demande au SEFH de mettre en place une newsletter ou un autre moyen pour informer les acteurs concernés de nouveautés ou de changement sur les formulaires ou aides à l'application



Nouveautés et perspectives

JÉRÔME FOURNIER, SEFH
VINCENT LUYET, HES-SO Valais-Wallis
GABRIEL RUIZ, Association CREM

Perspectives LcEne / OcEne



Foire du Valais

L'après-midi du Rendez-vous
de l'Énergie

Information du Service de
l'énergie et des forces
hydrauliques (SEFH)

07.10.2026 - Jérôme Fournier

Perspectives SEFH 2027 - 2028

- EVEN
- Subventions – Programme bâtiments
- Efficacité énergétique
- CCREn – Centre de Compétences en rénovations énergétiques des bâtiments
- Communication / Information

- EVEN – qu'est-ce que c'est ?

Elektronischer Vollzug Energetischer Nachweise

ou

Application électronique des justificatifs énergétiques

- EVEN s'inscrit dans la digitalisation des procédures administratives.

- Remplacer les formulaires Excel par des formulaires en ligne

Service de l'énergie et des forces hydrauliques
EN-VS-101a
Justificatif énergétique
Production propre d'électricité

Commune : N° parcelle : EGD :

Objet :

Projet d'intérêt cantonal : ☐ OUI ☐ NON

Domaine d'application

☐ Nouvelle construction/agrandissement ☐ Dépose de la couverture d'un bâtiment existant ☐ Installation de rattachement, humidification et/ou déshumidification

☐ Remplacement chaudière (solution standard n°3) ou de chauffage électrique décentralisé

Production propre d'électricité : ☐ Installation solaire photovoltaïque ☐ Autre

Altitude : m Station climatique :

① Nouvelle construction ou Agrandissement



Service de l'énergie et des forces hydrauliques
EN-VS-104
Justificatif énergétique
Production propre d'électricité

Commune : N° parcelle : EGD :

Objet :

Projet d'intérêt cantonal : ☐ OUI ☐ NON

Domaine d'application

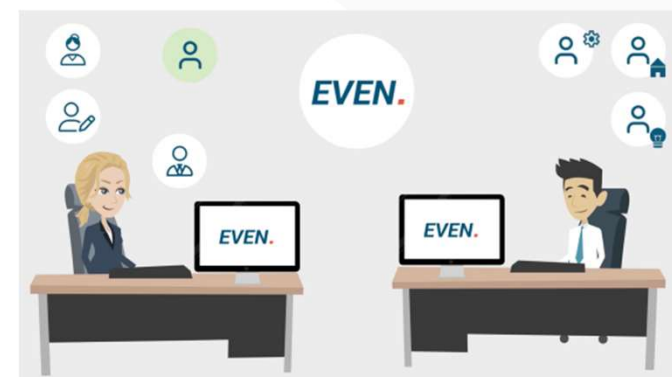
☐ Nouvelle construction/agrandissement ☐ Dépose de la couverture d'un bâtiment existant ☐ Installation de rattachement, humidification et/ou déshumidification

☐ Remplacement chaudière (solution standard n°3) ou de chauffage électrique décentralisé

Production propre d'électricité : ☐ Installation solaire photovoltaïque ☐ Autre

Altitude : m Station climatique :

- Faciliter les échanges entre les différents acteurs



EVEN

- Travaux en cours:
 - Analyse des formulaires cantonaux
 - Réalisation des «nouveaux» formulaires cantonaux
 - Préparation du déploiement et de l'intégration de la plateforme

- Mise en œuvre en 2 étapes:
 - Information et formation des communes
 - Information et formation des professionnels

- Début du déploiement technique et des formations au plus tôt milieu 2027

- Mise en service espérée pour le début 2028

Subventions – Programme bâtiments

- Consultation publique du MEC 2028 du 21 octobre 2026 au 4 février 2027 (OFEN)
- Demande de crédit d'engagement de 230 mio en traitement au GC probablement lors de la session de novembre
- La LcEne prévoit de garantir l'aide financière au moins jusqu'en 2030
- En fonction des décisions politiques le SEFH :
 - Adaptera si nécessaire les directives des programmes pour garantir un paiement rapide aux propriétaires qui ont terminés les travaux de rénovation
 - Utilisera les leviers à sa disposition :
 - Choix des mesures soutenues ou non
 - Conditions d'éligibilité aux différents programmes
 - Taux de la contribution financière

Gros consommateurs (GC) – art. 45 LcEne

- Consommation annuelle de chaleur > 5,0 GWh ou consommation annuelle d'électricité > 0,5 GWh
- Mise en œuvre progressive dès octobre 2026
- Formation OFEN pour auditeurs accrédités COU au 1^{er} semestre 2027
- Déploiement progressif à tous les GC dès le 2^e semestre 2027

Axe stratégique futur : efficacité énergétique

- Optimisation de l'exploitation (art. 44 LcEne)
 - Mise en œuvre progressive auprès des MC à fin 2027 – début 2028
 - 0.2 – 0.5 GWh d'électricité / 1.0 à 5.0 GWh de chaleur
- Bâtiments ayant une grande incidence énergétique (art. 31 LcEne)
 - Datacenter
 - STEP
 - Utilisation des rejets de chaleur – importance de la planification
- Amélioration de l'efficacité
 - Conseil pour les grands bâtiments à faible efficacité énergétique (art. 37 LcEne)
 - Installations techniques

- COPIL multi-acteurs actif pendant plus de 3 ans
- 5 constats principaux:
 - Trop de projets n'aboutissent pas
 - Rénover reste complexe
 - De nombreux acteurs existants à mieux connecter
 - Des métiers et exigences en constante évolution
 - Des solutions existent, mais ne sont pas assez diffusées.
- Création du CCREn en juin 2025

- Une structure portée par l'ensemble de l'écosystème
- Participation des entités associatives et publiques
 - AVB / CIV / constructionvalais / SVIT Romandie / USPI
 - État du Valais / FCV / HES-SO / AVDEL
- Directeur en fonction depuis le 1er septembre 2026
- Lancement opérationnel début 2027
- **« Le CCREn ne rénove pas à la place des acteurs du marché. Il crée les conditions pour que davantage de rénovations puissent se réaliser. »**

Communication / Information

- Développement continu de guides spécifiques (par exemple containers)
- Amélioration continue des aides à l'application
- Réflexion en cours sur une meilleure diffusion de l'information
 - Newsletters ?
 - Bulletins spécifiques ?
 - Autre?

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE



CONTACT

Service de l'énergie et des forces hydrauliques

📍 Avenue de la Gare 20
1950 Sion

☎ 027 606 31 00

@ energie@admin.vs.ch

🔗 [Annuaire](#)

🕒 **Lundi au jeudi**

- 08h00-11h30
- 14h00-16h30

Vendredi et veilles de fête:

- Fermeture à 16h00

Perspectives

- ❑ Importante diminution du nombre d'étudiant-e-s HES en énergie (-20 à 30%).
C'est une tendance nationale. Mobilisons-nous.
- ❑ Prochaines formations continues
 - ❑ CAS en analyse énergétique du bâtiment (AEB) – Sion – mai 2027 à mars 2028
<https://www.hevs.ch/fr/autres-formations/cas-hes-so-en-analyse-energetique-des-batiments-24158>
 - ❑ Facilitateur-trice en rénovation énergétique
<https://www.bmformation.ch/fr/formations/facilitateur-de-renovations-energetiques-1093/>



Les nouvelles prestations du CREM

La «ToolBox» pour les membres

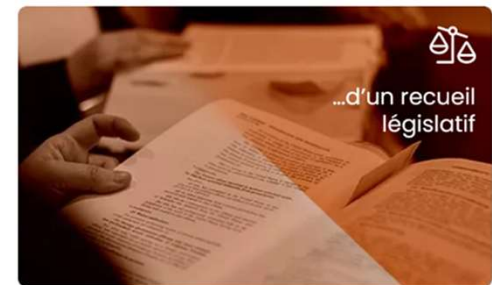


- ✓ Accès aux replays des webinaires passés
- ✓ Calendrier des events thématiques en Suisse
- ✓ Calendrier des appels d'offres et subventions



- ✓ Revue de presse des actualités
- ✓ Veille documentaire sur la transition
énergétique et la durabilité

- ✓ Lois en lien avec l'énergie
- ✓ Filtres pratiques par sujets



- ✓ Accès à plus de 2'000 références d'articles
de presse et de littérature spécialisée
- ✓ Barre de recherche, filtres et tri des
résultats par pertinence



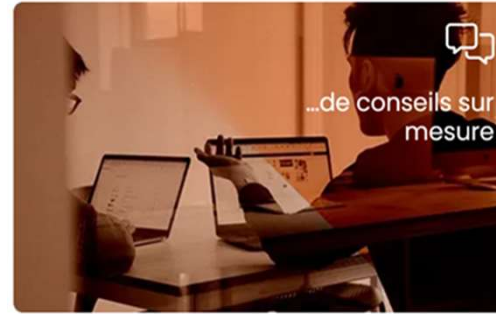


Les nouvelles prestations du CREM

Une expertise énergétique renforcée



- ✓ Soutien à la mise en œuvre des stratégies énergétiques
- ✓ Dimensionnement de programmes de subvention



- ✓ Plan d'assainissement du parc bâti communal
- ✓ AMO énergie : soutien et aide à la décision (constr. / rénov.)
- ✓ Evaluation d'impacts des réglementations sur le parc bâti



- ✓ Gestion des données énergétiques
- ✓ Consolidation de base de données



- ✓ Contrôle de conformité des justificatifs énergétiques dans le cadre des dossiers d'autorisation de construire
- ✓ Contrôle de chantier / exécution



Merci de votre attention

Des questions?

